

points

DE REPÈRES

La création du collège unique n'a pas permis une réelle démocratisation du système éducatif, en dépit du fait que la très grande majorité d'une classe d'âge accomplit aujourd'hui une scolarité complète jusqu'en classe de 3^e. L'échec scolaire continue de s'y manifester et le renforcement de l'autonomie des établissements, la déréglementation et les mises en cause de la carte scolaire aggravent encore la ségrégation sociale. Le collège reste aussi le lieu principal de débat sur la conception même de la scolarité obligatoire. Une telle situation constitue un ensemble de freins à l'accès pour tous aux baccalauréats, à la poursuite d'études supérieures et à l'obtention d'une qualification pertinente.

Le collège d'hier à aujourd'hui

Comme les précédents, ce numéro de *Points de repères* n'a pas l'ambition de présenter une histoire complète, mais de mettre à la portée des militants une synthèse leur permettant d'éclairer les principales questions posées hier et aujourd'hui.

Ce travelling historique permet d'abord de mesurer le chemin parcouru, depuis l'époque où le système éducatif était structuré en ordres et où commençait à se poser la question de l'« école moyenne », correspondant au 1^{er} cycle du second degré qui n'accueillait qu'un peu plus de 10% d'une classe d'âge en classes de 6^e. De l'« école unique » des années 1930 au « collège unique » Haby en 1975, la route fut longue et semée d'embûches. Durant ce demi-siècle, la question centrale porta sur l'unification des structures et celle des maîtres. Après les années 1980, cette unification est en voie d'achèvement mais les paliers d'orientation précoce vers l'apprentissage ou les formations courtes perdurent longtemps et il faut attendre 1986 pour que ne soient plus recrutés que des professeurs certifiés et agrégés pour enseigner au collège. Pourtant la question de la création d'un corps de professeur de collège ou de la prise en charge des enseignements au collège par les enseignants du premier degré refait régulièrement surface. La problématique de la démocratisation se déporte en même temps vers les solutions pédagogiques et les contenus : « socle commun » ou « culture commune » ?

Cette modeste synthèse met donc l'accent sur des moments repères : le projet de Jean Zay en 1937, le Plan Langevin-Wallon, le rapport Legrand qui contenaient des réponses différentes à l'idéal de démocratisation, historiquement situées. Elle permet aussi de suivre la trajectoire des positions du SNES, leur continuité mais aussi leur évolution, de la progressivité à la diversification, pour aboutir à un même but : « l'école de la réussite pour tous ». Bien évidemment ces positions prennent sens dans le cadre d'une plate-forme revendicative où la démocratisation est consubstantiellement liée à l'élévation, l'amélioration, l'unification de la formation des maîtres et la revalorisation du métier.

Si la démocratisation du collège reste un objectif, la simple comparaison, entre ce qui existait à la Libération et l'existant actuel, montre les progrès accomplis en termes de scolarisation, de niveau de connaissances de la population, de recrutement des maîtres... Le SNES y a contribué fortement, y compris en empêchant les mauvaises solutions d'être mises en œuvre. Ce qui permet de mesurer à l'échelle du temps l'efficacité de l'action syndicale.

Hubert Roland co-secrétaire général du SNES
Hervé le Fiblec, secrétaire général de l'IRHSES

Le collège, du début du XX^e siècle à 1980

Le collège que nous connaissons aujourd'hui, accueillant les élèves de 11-12 ans jusqu'à 15-16 ans, depuis la classe de 6^e jusqu'à celle de 3^e, est récent. Le CES (**collège d'enseignement secondaire**) de la réforme Fouchet-Capelle a été créé en 1963 et il faudra attendre la réforme Haby (1975-1977) pour la création du **collège unique**. Cette traduction de l'**école moyenne** s'inscrivait dans la mutation des « ordres » aux degrés, commencée dans les années 1930, qui constitue, à côté de la mixité des établissements, la grande révolution structurelle de notre système éducatif au XX^e siècle.

Des ordres aux degrés et l'émergence de « l'école moyenne »

Le collège de l'ordre secondaire

Jusque dans les années 1950, le collège était un établissement de l'ordre secondaire, qui n'avait pas de différence de nature avec le lycée, seulement une différence de statut : le **collège** était un établissement municipal, dirigé par un principal, et le **lycée** un établissement d'État, dirigé par un proviseur. Mais dans les deux types d'établissement, qu'ils soient de garçons ou de filles, on enseignait de la 6^e à la terminale, pour conduire donc au baccalauréat (seuls 20% des plus petits collèges n'avaient pas de classes de terminales). Ajoutons que dans ces lycées et collèges – au moins dans les plus gros –, il y avait aussi des classes élémentaires, depuis la 8^e, voire depuis la 11^e pour les lycées, où exerçaient en principe des **professeurs des classes élémentaires**, recrutés par concours, qu'il fallait distinguer des instituteurs (le dernier concours eut lieu en 1946).

Le système éducatif public – l'Université, comme on l'appelait encore dans les années 1950 – était en effet structuré suivant deux ordres verticaux, séparés et relativement étanches : l'**ordre secondaire** et l'**ordre primaire**, à partir duquel se détacha au début du XX^e siècle l'**ordre technique**.

L'ordre secondaire visait à instruire et éduquer, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, une petite proportion d'élites masculines issues des classes dirigeantes. L'**École normale supérieure de la rue d'Ulm** avait pour mission de former l'élite de ses maîtres qui, en principe, étaient tous **professeurs agrégés**. La réalité était bien différente : les **professeurs licenciés** étaient déjà majoritaires à la fin du XIX^e s. ; s'ajoutaient des **répétiteurs** auxquels succédèrent en 1937 des **professeurs adjoints**. Les filles furent progressivement admises à cet enseignement secondaire à partir de la fin du XIX^e s. ; une **École normale supérieure de jeunes filles** (Sèvres), des cours secondaires, des lycées, des collèges de filles furent ouverts et des agrégations féminines créées (elles eurent la vie dure, car les dernières ne disparurent qu'en 1970).

À côté de cet enseignement secondaire « bourgeois » existait un enseignement primaire destiné au « peuple ». Lui aussi était complet. Les meilleurs élèves de l'enseignement primaire, décrété obligatoire en 1881, pouvaient poursuivre leurs études dans des **écoles primaires supérieures** créées en 1843, dispensant un enseignement « moderne » (c'est-à-dire sans latin), débouchant sur le **brevet élémentaire** puis le **brevet supérieur**. S'y ajoutaient les **cours complémentaires** installés dans les écoles primaires les plus importantes, dispensant le même type d'enseignement. EPS et CC étaient le vivier de recrutement des élèves-maîtres des **écoles normales formant les instituteurs et les**

Ordres	Type d'établissement	Diplômes préparés	Type de maîtres	Centres de formation
primaire	Ecoles communales EPS, Cc	Certificat d'études primaires Brevet élémentaire et brevet supérieur	Instituteurs Professeurs d'EPS et d'ENI	ENI ENS St-Cloud (g.) ENS Fontenay (f.)
technique	EPS ENP, EPCI,	Brevets techniques	Professeurs d'EPS Professeurs de l'ET	ENSET
secondaire	Lycées, collèges	Baccalauréat	Agrégés Professeurs licenciés	ENS Ulm (g.) ENS Sèvres (f.) Facultés

institutrices des écoles communales, qui devaient y acquérir le brevet supérieur (à partir de 1932). Deux Écoles normales supérieures modernes furent créées à la fin du XIX^e (**Saint-Cloud** pour les garçons, **Fontenay-aux-Roses** pour les filles) afin de former les **professeurs d'EPS et d'ENI** ; dans les CC exerçaient uniquement des instituteurs dont certains pouvaient être délégués dans les EPS ; ceux disposant de quelques certificats de licence étaient **chargés d'enseignement**.

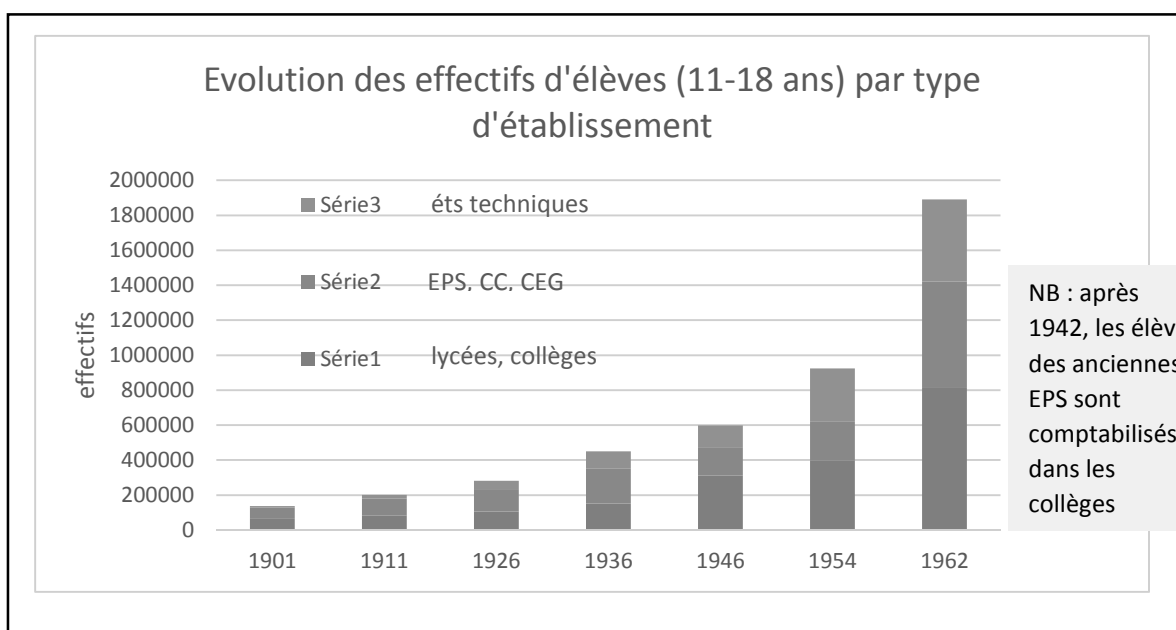
Il convient d'ajouter à ces deux ordres, un troisième, celui de **l'enseignement technique**. Parent pauvre et hybride, il ne conquiert son autonomie véritable que durant l'entre-deux-guerres ; il était dispensé dans les **Écoles nationales professionnelles** et les **écoles pratiques de commerce et d'industrie** (qui pouvaient concurrencer les cours professionnels des EPS) ; ses maîtres étaient en principe issus de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (**ENSET**) créée en 1932. Mais là aussi, il y avait des instituteurs délégués et des chargés d'enseignement, auxquels s'ajoutaient des **professeurs d'ateliers**.

Quatre syndicats pour trois ordres

Les structures syndicales étaient calquées sur cette structuration. Ainsi, avant-guerre, dans la **FGE** (Fédération générale de l'enseignement) de la CGT réunifiée en 1936, de loin la plus représentative des personnels, existaient le **SNI** (Syndicat national des instituteurs et institutrices) et le **SNEPS** (Syndicat national des fonctionnaires des EPS) pour l'ordre primaire, le **SPES** (Syndicat national du personnel de l'enseignement secondaire) pour l'ordre secondaire des lycées et collèges, créé en 1937 par fusion de 4 syndicats (professeurs de lycée, professeurs de collège, répétiteurs et professeurs adjoints et maîtres d'internat), et enfin le **SPET** (Syndicat national du personnel de l'enseignement technique).



Elèves à la sortie d'un « petit lycée » parisien au début des années 1960



« L'École unique » et les réformes de Jean Zay

Au sortir de la Grande Guerre, ce système cloisonné en ordres d'enseignement fut l'objet de critiques, sous l'impulsion des **Compagnons de l'université nouvelle**, inventeurs du slogan de **L'École unique**.

Il s'agissait de rapprocher les types d'enseignement dans le but de constituer un système unifié faisant se succéder des degrés, afin de démocratiser le recrutement des élites. Émergea alors l'idée d'un **premier degré** fusionnant tous les enseignements élémentaires, suivi d'un **second degré** concernant les 11-18 ans, commençant par une période d'orientation, tandis que l'enseignement supérieur des facultés constituerait le **troisième degré**. La FGE-CGT, créée en 1929, dominée par le SNI, fit adopter en 1931 un plan de réforme de ce type par la confédération.

Des premiers pas furent faits, touchant essentiellement au rapprochement entre enseignement primaire des écoles communales et celui des classes élémentaires du secondaire, et entre programmes des enseignements classique et moderne des lycées-collèges et des EPS, parfois regroupés (« **l'amalgame** »). L'enseignement secondaire (classique) se démocratisa, la **gratuité** complète des études fut décidée au début des années 1930 mais un **examen d'entrée en sixième** fut institué en 1933, et en 1934 fut créé un « **certificat d'études secondaires du 1^{er} degré** » à la fin de la 3^e.



Jean Zay
(1904-1944)

Avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire, la réforme de « L'École unique », qu'Albert Thibaudet considérait comme la grande idée neuve radicale, fut mise en chantier. Mais, malgré les efforts du ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, qui porta la durée de la scolarité obligatoire à 14 ans, son projet de loi ne fut pas discuté. Ce projet, déposé en mars 1937, se résumait en 4 points :

- unification de l'enseignement primaire (disparition des classes élémentaires des lycées-collèges) et transformation en premier degré dont la sanction, le **certificat d'études primaires (CEP)**, devenait le **passoport** nécessaire à l'entrée dans le second degré, avec possibilité de le passer à 11 ans pour les meilleurs élèves ;
- création d'une classe de « **6^e d'orientation** » ou « **vestibule** », au programme unique, à l'issue de laquelle l'aptitude de l'élève serait évaluée ;
- division du second degré en trois séries : classique, moderne, technique avec des parties communes pour permettre le passage de l'une à l'autre et la poursuite de l'orientation ;
- **baccalauréat** pour les instituteurs et transformation des ENI en écoles professionnelles ; création d'un **certificat d'aptitude** après les études universitaires pour tous les professeurs du second degré.

Réactions diverses dans la FGE-CGT

Malgré leur attachement de principe au programme de réforme éducative de la CGT de 1931, tous les syndicats de la FGE-CGT n'eurent pas les mêmes réactions par rapport à ce projet. Le SNI craignait la perte des meilleurs élèves du cours supérieur et la chute du recrutement des CC, la baisse du niveau du CEP ; il était hostile au baccalauréat pour les instituteurs et défendait le maintien et l'autonomie des ENI.

Le SNEPS et le SPET, qui revendiquaient l'égalité de dignité des enseignements moderne et technique par rapport à l'enseignement classique, y étaient favorables.

Quant au SPES, il était lui aussi favorable, insistant sur la « **démocratisation du second degré** ». Il fallait mettre l'instruction à la portée du plus grand nombre, afin de faire disparaître « **tout enseignement de classe** », tenir compte des besoins sociaux et des besoins de l'enfant, refuser toute idée de concours à l'entrée du second degré, instaurer une orientation scolaire selon les aptitudes de chacun et non une orientation professionnelle. Tout cela nécessi-

tait des moyens pour développer le système des bourses, construire de nouveaux locaux et établissements, abaisser les effectifs des classes, créer de nouvelles chaires, augmenter le recrutement des maîtres...

Si la voie législative fut fermée, Jean Zay entreprit de commencer à mettre en œuvre sa réforme par décrets ou arrêtés. Il réorganisa l'administration du ministère en remplaçant les deux directions du primaire et du secondaire par une **direction du premier degré**, compétente pour les classes élémentaires du secondaire, et une **direction du second degré**, à laquelle furent rattachées les EPS et les ENS modernes. Par deux arrêtés du 11 avril 1938, il unifia les programmes du premier cycle secondaire et des EPS. Et il créa à titre expérimental 172 classes de 6^e **d'orientation** permettant l'association entre un établissement secondaire et une EPS ou un CC voire une EPCI.

Le SPES appela au développement de ces classes d'orientation, lança une enquête pour connaître les classes choisies, les méthodes employées, les exercices utilisés. Cependant, tout en se félicitant de ces « intéressantes innovations », il ne les considérait que comme des « amorces en vue d'une réforme complète de tout notre édifice universitaire ».

Paradoxalement, ce fut la réforme du ministre Carcopino du gouvernement de Vichy qui, en transformant les EPS en **collèges modernes** en 1941, et en faisant des EPCI des collèges techniques, poursuivit l'unification du second degré. Il créa en même temps le CAEC (Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges [classiques et modernes]). Mais cette réforme s'inscrivait dans le dessein pétainiste de détruire la citadelle de l'enseignement primaire, en supprimant les ENI et en imposant ensuite le baccalauréat aux futurs instituteurs. Elle avait l'ambition de faire prévaloir l'enseignement secondaire ; ses buts étaient donc opposés à ceux du projet de Jean Zay. Pourtant, ces réformes de structures ne furent pas remises en cause à la Libération.

Quant aux classes élémentaires des lycées et collèges, une ordonnance du GPRF du 13 mars 1945 en supprima le principe, tout en permettant le maintien d'écoles primaires dans leurs locaux. Il fallut donc attendre le début des années 1960 pour que les dernières classes primaires disparaissent des « petits lycées ».

La Commission puis le Plan « Langevin-Wallon »

À la Libération, un grand changement démocratique de la société était à l'ordre du jour, dont un des leviers principaux serait la démocratisation de l'École. C'est l'objectif qui fut assigné à la commission de « **réforme démocratique de l'enseignement** » créée dès 1944 et présidée par Paul Langevin puis, après le décès de ce dernier, par Henri Wallon.

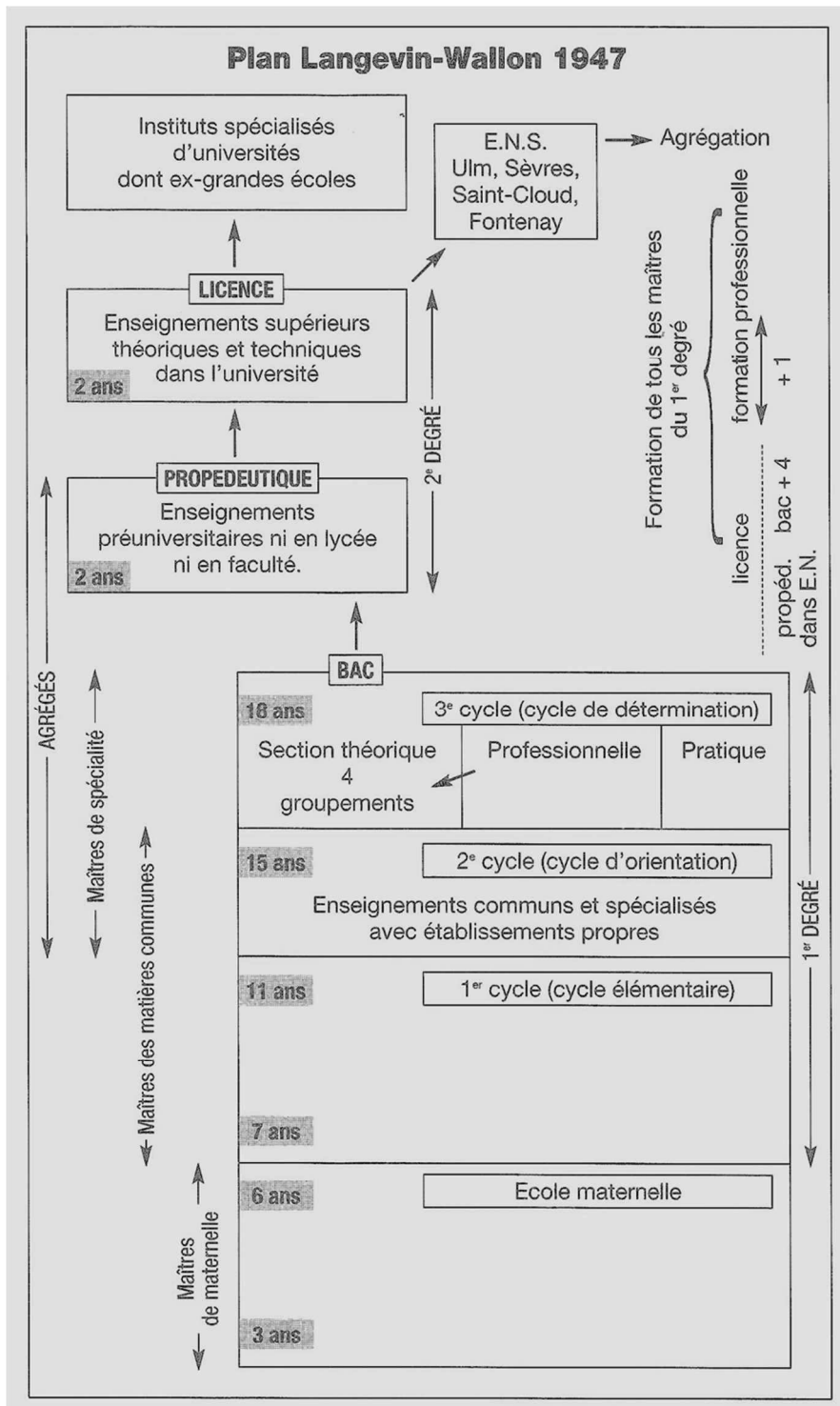
Il s'agissait d'aller plus loin que la réalisation de l'École unique qui « se limitait à mettre bout à bout les deux enseignements primaire et secondaire ». Il ne fallait plus se contenter « d'assurer le recrutement et l'instruction d'une élite », même d'origine sociale plus modeste, mais « permettre d'assurer à tous le droit de se cultiver, chacun selon ses goûts et ses aptitudes », et former tout à la fois « **l'homme, le citoyen et le travailleur** ». La démocratisation prenait un sens nouveau, non plus celle de la méritocratie mais celle de la **réussite pour tous**.



(Photo Musée d'histoire de l'Éducation)

Henri Wallon (1879-1962)

Cette commission composée des cinq directeurs du ministère, de personnalités scientifiques, de pédagogues (Roger Gal), de syndicalistes (de la FEN et de ses principaux syndicats nationaux), ne se contenta pas de débats autour d'une table mais se déplaça à travers le pays pour écouter tous ceux qui étaient engagés dans des expériences, notamment celle des « **classes nouvelles** » (6^e-5^e). La commission rendit son rapport en mars 1947, à la veille de la fin du tripartisme, de sorte qu'il n'avait aucune chance de se traduire en réforme effective.



Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, avaient un droit égal au développement que leur personnalité comportait ; ils ne devaient trouver d'autres limites que celles de leurs **aptitudes**. Cette notion d'aptitude était centrale mais elle rompait avec la notion fixiste du don et insistait sur l'idée d'une éducatibilité permanente : l'orientation suivant ces aptitudes devenait donc une préoccupation déterminante.

Le projet reposait sur 4 principes dont la traduction était le fruit de compromis :

- en finir avec la ségrégation des ordres et réaliser l'École unique de la maternelle à l'université ;

- prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, avec des cycles correspondant aux stades de développement de l'enfant et de l'adolescent, en créant une orientation scolaire et professionnelle continue ;

- former en commun tous les maîtres au plus haut niveau (licence et formation professionnelle) ;

- favoriser les pratiques pédagogiques innovantes « en développant l'apprentissage actif de l'énergie, de la liberté, de la responsabilité dans un Etat démocratique ».

Ce programme ne fut qu'un testament du CNR. Il devint cependant une référence commune pour la FEN et ses syndicats nationaux, et au-delà pour la gauche, pour trois ou quatre décennies.

Le Plan se fixait comme objectif d'assurer le « relèvement du pays » grâce au développement de son potentiel humain, le droit de l'individu au complet épanouissement de ses aptitudes convergent avec l'intérêt général de la société.

On notera surtout le compromis trouvé pour l'encadrement professoral du second cycle d'orientation pour les 12-15 ans, où devaient enseigner à la fois les **maîtres des matières communes** du 1^{er} cycle élémentaire et ceux **des matières de spécialité** enseignant seuls dans le 3^e cycle de détermination des 16-18 ans.

Le SNES partie prenante

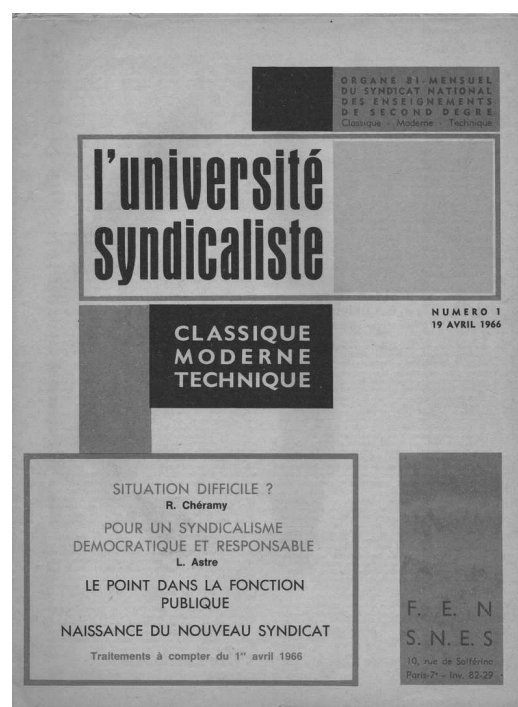
Le nouveau SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire), créé en 1944 par les anciens dirigeants du SPES et une partie de ceux du SNALCC, affilié à la FGE-CGT qui devint FEN (Fédération de l'Education nationale) en 1946, se positionna en faveur de cette réforme, y compris avant que le Plan ne soit rendu public, notamment sous l'impulsion de son secrétaire pédagogique, Firmin Campan (futur IG de sciences naturelles). Ce dernier pensait que, pour donner à la jeunesse une vraie culture humaniste, l'enseignement secondaire ne pouvait plus s'en tenir à privilégier les humanités classiques et devait s'ouvrir à toutes les sciences, rejeter le dogmatisme de l'enseignement *ex cathedra*, adapter la pédagogie en faisant du savoir une conquête qu'il fallait faire entreprendre par l'élève. Il s'intéressa beaucoup aux « classes nouvelles » et à l'orientation. Il ne fut cependant pas toujours suivi par la majorité de la profession qui restait attachée avant tout aux contenus disciplinaires. Ce débat trouva son point de cristallisation sur la question du commencement du latin dès la 6^e, alors que le plan L-W n'en faisait qu'une option du cycle d'observation.

Les tentatives d'unification des structures syndicales dans la FEN

À la Libération, les dirigeants syndicalistes du SNES, du SNET (Syndicat national de l'enseignement technique) et du SNCM (Syndicat national des collèges modernes, prenant la succession du SNEPS) eurent l'ambition de fusionner leurs trois syndicats pour créer un seul syndicat du second degré dans la FGE puis FEN (alors affiliée à la CGT), anticipant ainsi l'achèvement de la réalisation du second degré qui était en marche. Pour préparer cette fusion et la faire accepter par les personnels, une **Union des syndicats du second degré** fut mise en place. Les débats furent longs et parfois difficiles. Ils furent perturbés par le choix de l'autonomie en 1948, à la suite de la scission confédérale de FO.

Mais les raisons profondes de l'échec se situent ailleurs, dans la difficulté à faire cohabiter des identités professionnelles différentes, représentées par les syndicats. Si la fusion entre le SNES, représentant l'enseignement secondaire classique, et le SNCM, représentant l'enseignement moderne, apparaissait la plus facile, celle avec le SNET se heurtait à des incompréhensions. Le Syndicat de l'enseignement technique ne réussit

pas lui-même à intégrer vraiment sa branche professionnelle des centres d'apprentissage nationalisés après la Libération. L'apparition d'un enseignement technique public court professionnel, distinct d'un enseignement technique long, compliquait encore la constitution d'un grand second degré. Le choix du SNET-apprentissage de rester à la CGT, alors que le SNET (écoles et services) avait fait celui de l'autonomie, rendit impossible l'unification projetée. Elle ne franchit qu'un palier en 1949, avec la fusion du SNES et du SNCM pour donner le SNES (classique, moderne). Il faudra attendre 1966 pour que le projet de 1945 se réalise avec la fusion du SNES et du SNET, pour donner le SNES actuel (à la signification riche de sens : **Syndicat national des enseignements de second degré**). Le second degré était alors devenu une réalité, l'unification du recrutement des maîtres (CAPES-CAPET) et de la gestion des personnels (mêmes CAPN) l'avait rendue incontournable.



1^{er} n° de l'US du nouveau SNES en avril 1966

Cette évolution structurelle du syndicalisme du second degré dans la FEN eut bien sûr des conséquences sur le positionnement de ces syndicats par rapport aux réformes de l'École, à la fois celles proposées ou mises en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et celles proposées par les syndicats.

Glissement et réduction du Plan à « l'école moyenne »

Après la publication du Plan Langevin-Wallon, pas moins de six projets de réforme furent élaborés par les gouvernements de la IV^e République, dont aucun n'aboutit. Ils furent marqués par un glissement et une réduction de la demande d'école démocratique du Plan vers celle « d'école moyenne ». Les projets et les débats se focalisèrent en effet sur la réalisation du cycle d'orientation, plus précisément sur la question du « **tronc commun** » en 6^e-5^e et la création d'établissements spécifiques du premier cycle du second degré.

Le projet Delbos (1949-1950) se contentait de proposer un cycle d'orientation de 2 ans, dont le projet Marie (1953) atténuait le caractère démocratique en répartissant les élèves dès la 6^e entre enseignement long ou court (spécial). Les projets Berthoin (1955) puis Billères (1956) furent caractérisés par l'émergence de « l'école moyenne ». **Billères supprima l'examen d'entrée en 6^e** et proposa de créer des écoles communales ou intercommunales donnant, après la scolarité élémentaire de 6 à 11 ans, deux années d'enseignement commun durant la 1^{ère} année, partiellement différente durant la seconde, mais en restant très vague sur les maîtres dont la formation et le recrutement étaient renvoyés à des décrets.

Désaccords à l'intérieur de la FEN

Si après 1948, les motions pédagogiques des congrès de la FEN furent votées à l'unanimité ou presque, c'est parce qu'elles se contentaient de reprendre les grands principes du plan Langevin-Wallon, mais sans jamais entrer dans le détail des points controversés, ceux de la formation des maîtres et de la création d'un établissement unique du premier cycle du second degré. L'appartenance des directions du SNI et du SNES au même courant « autonome » ne permit pas de trouver un terrain d'entente entre les deux principaux syndicats, d'autant qu'ils divergeaient aussi sur le reclassement et les actions à mener. Les tensions entre SNI et SNES atteignirent des sommets entre 1951 et 1957.

À quelle culture commune devait-on initier les adolescents, dans quels établissements et sous la conduite de quels maîtres ?

Les instituteurs du SNI continuaient de penser que les cours complémentaires avec leurs instituteurs expérimentés, devaient constituer la base

de départ, dans le prolongement de l'œuvre accomplie sous la III^e République par les « Hussards noirs de la République ». Le SNI démontrait que les CC avaient été le fer de lance de la démocratisation. Ils avaient en effet proliféré après la guerre, leurs élèves étaient d'origine sociale modeste, leurs effectifs avaient connu une croissance exceptionnelle (x par 8 de 1945 à 1961), notamment grâce à la création en 1947 du **BEPC** (Brevet d'étude du premier cycle, qui prenait la succession du brevet élémentaire) sanctionnant la fin des études en CC et du 1^{er} cycle des lycées-collèges. Les CC pouvaient aussi offrir à leurs meilleurs élèves la perspective d'entrer en classe de seconde préparatoire au concours d'entrée dans les ENI rétablies en 1945, ou d'obtenir le bac sciences expérimentales, grâce à la création en 1952 de la section M' en 2^{nde} et 1^{ère}.

Les professeurs du SNES s'arcboutaient au contraire sur la défense de la qualité de l'enseignement secondaire, défini avant tout par ses dimensions humanistes et scientifiques. Ce qu'il fallait démocratiser, c'était prioritairement l'accès au premier cycle de l'enseignement classique et moderne des lycées et collèges avec leurs maîtres spécialisés, (**création du nouveau CAPES** [certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement public de second degré] en 1952), et il était hors de question de briser l'unité du second degré de la 6^e à la terminale, en créant un établissement unique s'arrêtant à la fin du 1^{er} cycle. S'ajoutait l'épineuse **question du latin en 6^e**, opposant, y compris au SNES, les conservateurs (en particulier Maurice Lacroix, militant chrétien de Jeune République et président de la Franco-Ancienne) partisans du début de son apprentissage en 6^e, aux rénovateurs partisans de bancs d'essai en 6^e-5^e.

Schématiquement, la crainte du SNI était que le premier degré soit réduit au rôle de réservoir du second degré des lycées-collèges ; que les instituteurs soient réduits à n'enseigner que les 6-11 ans, alors qu'ils avaient vocation à enseigner jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, surtout si elle était portée à 16 ans ; que l'expérience des CC ne soit pas suffisamment prise en compte, alors que les lycées-collèges restaient à ses yeux des établissements élitistes.

En revanche, la crainte du SNES était que le cycle d'observation soit une occasion de « primariser » le second degré qui serait ainsi totalement investi par le bas par les instituteurs, rejetant progressivement les certifiés et agrégés vers le seul second cycle, surtout si on créait un

établissement de l'école moyenne ; que les apprentissages permettant la maturation pour l'abstraction soient inutilement différés, privant ainsi les enfants « bien doués » des milieux populaires des bienfaits de la culture classique et des possibilités de promotion sociale.

Dans cette confrontation, le SNET se heurtait plus au SNES qu'au SNI. Il ne cessait d'alerter sur la misère de l'ET (Enseignement technique). Pour lui, démocratisation et cycle d'observation devaient permettre avant tout la promotion de l'ET, d'égale valeur et dignité avec les enseignements classique et moderne. Mais, puisque les enseignements techniques ne commençaient qu'au niveau de la 4^e, il craignait que la mise en place du tronc commun ne réduise le recrutement des ENP et collèges techniques, si rien n'était fait au niveau de l'orientation positive vers le technique.

Tous ces arguments allaient continuer d'opposer longtemps instituteurs du SNI et professeurs du SNES, surtout à partir du moment où l'on sortit de l'indécision de la IV^e République pour passer à la phase de décision de la V^e.

Orientation des enfants ayant 11 ans en CM2 en 1958-1959 :

20% redoublent en CM2
45% continuent en primaire pour obtenir le CEP
16% entrent en CC
7,5% en 6^e classique
7% en 6^e moderne
2% en technique

Origine sociale des élèves ayant quitté le CM2 en 1961 (A. Girard in *Population* janv. mars 1963, *L'US* du 11/11/1963)

Profession parents	Vie active	Ecole laire	CEG	Lycée
Salariés agricoles	7	61	21	11
Exploitants agricoles	4	56	24	16
Ouvriers	4	51	29	16
Employés	2	31	34	33
Cadres moyens	1	15	29	55
Cadres supérieurs	0	6	19	75
Professeurs des lycées	1	2	9	88

Les réformes de la V^e République jusqu'en 1980

La période 1958-1980 est celle de la permanence au pouvoir de la droite (version gaullienne puis version néolibérale), de la poursuite puis de la fin des Trente Glorieuses, et de « l'explosion scolaire ». Elle a été marquée par des réformes structurelles décisives du système éducatif, qui ont achevé sa structuration en degrés. Le premier cycle du second degré, lieu où se concrétisait prioritairement la démocratisation de l'École, a été mis au centre des débats avec les questions de « l'école moyenne » et de ses maîtres, du « **tronc commun** » en 6^e-5^e lié à l'orientation (quelle sélection, sur quelles bases, dans quels buts ?) et déjà des contenus et des méthodes pédagogiques.

La réforme Berthoin de 1959

Ancien ministre de l'Éducation nationale radical-socialiste de Mendès France puis d'Edgar Faure, Jean Berthoin change de méthode en ne recourant pas à la loi mais à l'ordonnance et au décret. **L'ordonnance du 6 janvier 1959 porte de 14 à 16 ans la durée de la scolarité obligatoire.** Le baby-boom d'après-guerre commençant à se faire sentir, la demande sociale des familles pour la poursuite d'études se développant, ainsi que les besoins de la modernisation économique, une vague d'afflux vers le second degré commença à grossir, qualifiée d'« **explosion scolaire** » en 1961 par Louis Cros. Il y avait urgence à construire des locaux, recruter et former des maîtres et reformer le premier cycle du second degré.

Berthoin pense d'abord au développement des CC, qu'il rebaptise **CEG (collège d'enseignement général)** et crée pour ses futurs maîtres un nouveau concours, le **CAPCEG**, préparé à bac+2 dans des centres installés dans les ENI des villes universitaires. Il mise aussi sur le développement des centres d'apprentissage rebaptisés **collèges d'enseignement technique (CET)**, tandis que les collèges techniques deviennent des lycées techniques comme les ENP, et que les collèges deviennent lycées, tous à gestion rectorale à partir de 1962 (le mouvement de transformation des collèges en lycées municipaux était amorcé depuis longtemps). Ce changement d'appellation des

établissements prend toute sa signification dans le cadre de la mise en place de l'orientation en fin de 5^e. À l'issue d'un cycle d'observation de 2 ans, les élèves sont orientés, soit vers l'enseignement long des lycées, soit vers l'enseignement court des CEG allongés d'une année, soit vers l'enseignement technique long (LT) ou technique court professionnel (CET). Mais Berthoin ne change rien au premier cycle des lycées (parfois encore appelé « petit lycée »), de sorte qu'il n'y a, de fait, aucune possibilité d'orientation des CEG vers l'enseignement long.

Le CES de la réforme Fouchet-Capelle-Pompidou de 1963

La création du **collège d'enseignement secondaire (CES)** – appelée réforme Fouchet, du nom du ministre de l'Éducation nationale de l'époque –, vient d'un compromis entre le projet préparé par le recteur Capelle, revu et corrigé par le Premier ministre Pompidou.

Un établissement nouveau du premier cycle est créé, qui doit à terme faire disparaître non seulement les premiers cycles des lycées mais aussi les CEG. Dans chaque établissement, cohabitent **trois voies** : la voie I de l'enseignement long (où exercent des professeurs agrégés ou certifiés), la voie II de l'enseignement court (où exercent des maîtres bivalents de CEG), la voie III de « transition » (où exercent des instituteurs spécialisés). La scolarité s'organise en un cycle d'observation de 2 ans, en 6^e-5^e, puis un cycle d'orientation de 2 ans, en 4^e-3^e, à l'issue duquel a lieu une orientation irréversible.

Pompidou a tenu à ce que la continuité de l'enseignement secondaire soit garantie, en refusant le « tronc commun » défendu par Capelle, et en permettant aux élèves « mieux doués » de suivre sans retard l'enseignement secondaire : notons que le nom choisi pour le collège ne fut pas « école moyenne » ou « école d'orientation » mais « collège d'enseignement secondaire » et que le Premier ministre a écarté l'ambiguïté que laisserait subsister l'expression « professeur du premier cycle de second degré ».

On comprend dès lors les réactions différentes des syndicats nationaux de la FEN au CSEN. Le SNI vota contre, car la création du CES appelait la disparition des CEG et maintenant la création d'un cadre de professeurs de l'enseignement court distinct de celui des instituteurs, dont il voulait à tout prix préserver l'unité pour obtenir sa

revalorisation. Le SNET vota pour, car c'était un pas vers le tronc commun dans des établissements spécifiques permettant d'orienter vers le technique long. Le SNES partagea ses voix (en refus de vote et pour), car il avait obtenu la garantie du maintien de l'enseignement long dès la 6^e.

Mais la FEN et ses SN, qui ne disposaient pas de projet cohérent et précis, avaient été mis en situation de réagir et non de faire des contre-propositions. En 1963, alors que le pouvoir était en difficulté (grève des mineurs), les responsables cherchèrent à sortir de leurs querelles. Le colloque du **CNAL (Comité national d'action laïque)** de 1964 permit un rapprochement. Dans sa résolution finale, il affirma la nécessité de réaliser « un plan à longue échéance, conformes aux principes du Plan Langevin-Wallon (qu'on avait redécouvert et republié) ». Il se prononçait pour un cycle d'orientation de 11 à 15 ans dont la première année serait entièrement commune, la deuxième différenciée seulement par la présence de bancs d'essai dans certaines disciplines, et pour le deuxième cycle de personnels pourvus au moins d'une licence d'enseignement. »

En attendant, allaient commencer à cohabiter, plus ou moins difficilement, dans les premiers cycles des lycées, dans les CES et un peu moins dans les CEG, des professeurs agrégés et certifiés et des maîtres de CEG (puis PEGC) et instituteurs de transition.

La condamnation de la sélection et de la « ségrégation sociale » par le SNES

À partir de 1964, le SNES et le SNET adoptèrent une position carrément hostile au second volet de la réforme Fouchet concernant le second cycle, le supérieur et la création d'instituts de formation professionnelle, car elles étaient toutes fondées sur l'idée de sélection. Ce thème de la sélection sociale par l'école commençait à être en vogue. L'ouvrage de Bourdieu et Passeron, *Les Héritiers*, venait de paraître, précédé par les travaux de l'INED montrant les corrélations entre réussite et retard scolaires d'une part et origine sociale des élèves. L'enquête organisée par le S3 de Paris dans les CES confirmait cette analyse de la sélection sociale. Au 1^{er} congrès de Pâques du nouveau SNES en 1966, la politique scolaire du régime fut condamnée, « tendant au maintien et au renforcement du cloisonnement social » notamment grâce « à la prédétermination dès la 6^e consacrée par les CES ».

Le changement d'orientation « Unité et Action », du nouveau SNES en 1967, accentua encore cette dénonciation d'un système sélectionnant les élèves en fonction des besoins de l'économie capitaliste et du patronat qui dictait à l'État les orientations du V^e Plan.

Mai 68 mit sur le devant de la scène la sélection et de façon plus générale toutes les questions de l'éducation. Dans la foulée, le débat s'enflamma dans des livres, des articles, les salles des profs ; les lycéens entrèrent dans l'arène. Les partis politiques se préoccupèrent d'élaborer un programme pour l'École, le PCF ayant dans ce domaine une longueur d'avance. Le centre de gravité du système éducatif était en train de se déplacer du premier degré vers le second, tandis que se poursuivait « l'explosion scolaire ».

Le discours du SNES, condamnant la ségrégation sociale organisée par l'orientation et les filières des CES, se renforça au début des années 1970. Il montrait les liaisons avec les recommandations de l'OCDE et les objectifs du VI^e plan (1971-1975) qui prévoyait des quotas de niveaux de qualification pour la main-d'œuvre. Le SNES était débarrassé depuis 1968 d'une question qui avait empoisonné ses débats, celle du latin, dont il avait accepté le report en 4^e comme option.

Mais il dut combattre les critiques radicales de l'école allant jusqu'à la « déscolarisation » (congrès de 1972), dénoncer les illusions révolutionnaires du pédagogisme se référant pour une part au colloque d'Amiens de mars 1968, fondateurs de bien des clivages à venir. On y avait fustigé l'encyclopédisme et dessiné le portrait d'un maître animateur, accompagnateur, préoccupé de la formation du « savoir être » et des savoirs d'action capables de transcender les clivages sociaux.

Pourtant dès cette époque, le SNES, motivé par la construction d'un « enseignement démocratique de qualité », porta beaucoup d'attention à la recherche des moyens **de combattre les échecs et les retards scolaires, grâce à des moyens de soutien et de rattrapage**, en évitant d'enfermer les enfants dans des structures ségréguatives. L'idée qui prévalait était en effet que les enfants n'étaient condamnés ni par des pseudo-dons ni par leur milieu social d'origine ; que l'école avait pour mission principale de réaliser une vraie égalité des chances afin de permettre une orientation positive, non irréversible, vers des choix de poursuite d'études d'égale valeur ; que la durée de la scolarité obligatoire devait être portée à 18 ans, ce qui justifiait encore plus la conservation de l'unité du second degré de la 6^e à la terminale.

Les enseignements moyens de 1958 à 1981

Extrait de A. PROST, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Seuil, 3013, p. 191

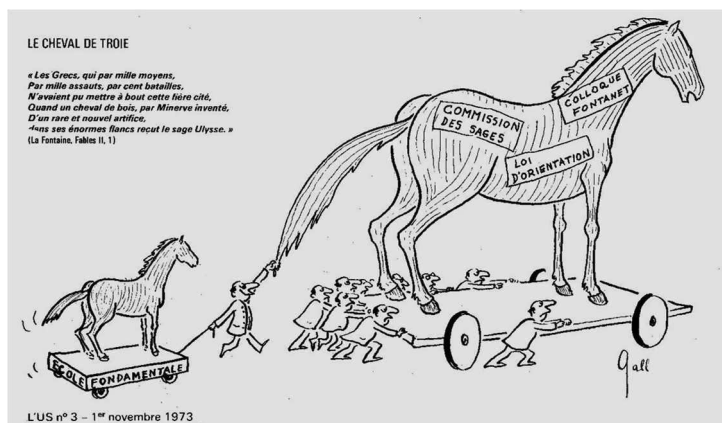
	Nombre d'établissements			Nombre d'élèves (par milliers)					
	CEG	CES	CET	CFEP*	Trans + prat.*	CEG	CES	lycées	CET
1958-59	2667		894	601,4		362,2		507,3	170,7
1963-64	4253	21	1032	668,6	29,8	705,5		639,2	279,4
1968-69	2780	1206	1082	334,5	294,5	530,4	595,8	490,4	416,5
1973-74	1549	2703	1236	6,6	493	315,1	1342,9	278,7	489,7
1975-76	1292	3040	1310	3,8	583,3	258,5	1503,4	223,6	544,9
1980-81	4751		1311		170,2	2362,2			580,1

CFEP : classes de fin d'études primaires.- Tran + Prat : classes de transition et terminales pratiques ; ces classes sont remplacées en 1972 par les CCPN et les CPA. Les effectifs des CEG, CES et CEG concernent exclusivement les enseignements généraux (voies I et II de la réforme Fouchet)

Le projet Fontanet de 1974

Après les recommandations du Comité des Sages puis la tenue d'un colloque, Joseph Fontanet présenta au début de l'année 1974 une réforme qui devait unifier des structures encore éparses après la réforme Fouchet. Elle ne fut pas mise en œuvre car le président Pompidou mourut et son successeur Giscard d'Estaing fit remettre le projet en chantier qui déboucha sur la réforme Haby. Ce projet fut cependant l'objet de débats très durs qui dévoilèrent les positions antagonistes à l'intérieur de la FEN mais aussi à l'intérieur de la gauche qui venait de signer le Programme commun.

Le projet Fontanet se présentait comme une réforme inspirée par des soucis pédagogiques. Nous ne retiendrons ici que ce qui concerne le premier cycle. Les filières (I, II, III) disparaissent, mais serait instituée une « pédagogie différenciée, tenant compte du développement des capacités personnelles » des élèves, avec des « classes hétérogènes » et des « groupes de niveaux homogènes ». À la fin de la 5^e, pour les élèves pour lesquels une formation technologique courte serait souhaitable, les CPPN (classes préprofessionnelles de niveau) suivies des CPA (classes préparatoires à l'apprentissage) créées en 1972 sont maintenues et doivent être mises en relation avec la loi Guichard sur l'apprentissage de 1971. Cette nouvelle organisation, adaptable, dans des établissements autonomes, est accompagnée d'une réforme fondamentale de la formation des maîtres. Un corps de professeurs du premier cycle est nettement distingué des professeurs du second cycle (certifiés et agrégés), tous formés dans des centres de formation universitaires, avec un concours d'entrée de niveau DEUG (bac+2), qui assureraient la formation initiale et continue.



Le cheval de Troie pour l'École fondamentale du SNI

Le Parti communiste fut tenté de ne pas s'opposer frontalement à ce projet qui « objectivement » allait dans le sens de son projet d'« École fondamentale ». Le SNI y trouvait lui aussi des avantages, même s'il estimait que son propre projet d'« École fondamentale » n'était pas suffisamment pris en compte : le professeur de collège répondait à ses vœux, son recrutement et sa formation pourraient partir de celles des PEGC (professeurs d'enseignement général des collèges), dont il avait finalement accepté le statut créé en 1969, au point que le SNI devint en 1976 le SNI-PEGC.



Dessin paru dans l'US n° 6 de mars 1974

Le SNES développa une critique sans concession du projet dans les États généraux qu'il organisa en mars 1974 puis à son congrès de Grenoble, deux semaines plus tard. Le projet Fontanet est qualifié de « réactionnaire et malthusien ». C'est un exemple d'adaptation du système, afin d'éviter de le démocratiser tout en faisant face à la massification. Il aggraverait en fait la sélection, avec ses paliers d'orientation, l'auto-orientation conduisant à l'auto-élimination ; il marginaliserait le technique, favoriserait l'apprentissage et la privatisation des formations professionnelles, renforçant ainsi les orientations de la loi Royer sur le pré-apprentissage votée en décembre 1973 ; l'autonomie des établissements remettrait en cause les principes de la laïcité ; il rejetait surtout les certifiés et agrégés hors du premier cycle, hypothèse inacceptable – y compris par les militants du SNES appartenant à la majorité fédérale UID du SNES –, non seulement, parce qu'il briserait l'unité du second degré mais aussi parce qu'il bouleverserait les champs de syndicalisation à l'intérieur de la FEN au détriment du SNES.

Le collège Haby (1975-1977)

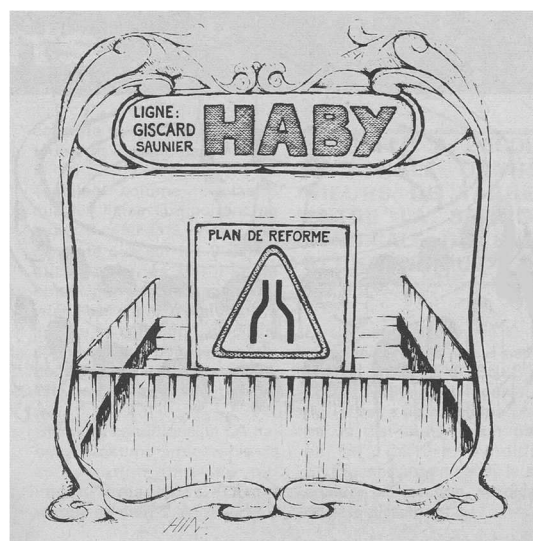
Après avoir publié son « projet de modernisation du système éducatif », le nouveau ministre de l'Éducation (~~nationale~~), René Haby, fait voter sa loi le 11 juillet 1975, très courte, créant le collège unique, sans filières, qui fait disparaître la distinction entre CEG, CES et 1^{er} cycle des lycées. Tout au long de la décennie s'est opérée la « partition des lycées », les anciens lycées de centre-ville devenant des collèges, alors que sont construits de nouveaux lycées dans les périphéries, entraînant du même coup la nécessité pour les professeurs certifiés de choisir d'être affectés soit en collège, soit en lycée. Conformément à leur statut (décret de 1972), les agrégés sont nommés à titre exceptionnel en collège.

Le SNES dénonce cette loi votée à la sauvette, illustration de la « société libérale avancée » de Giscard. Derrière des dehors modernistes (« lutter contre les inégalités », « égaliser les chances », « moderniser les contenus », « ouvrir et adapter l'école à la vie » qui ne sont que des slogans), cette réforme vise « à adapter l'école et les jeunes à une société en crise, à « former des mentalités industrielles », à conformer les esprits à la loi souveraine du profit capitaliste ». La réforme Haby c'est aussi et surtout « dans le domaine de l'éducation, la mise en application d'une politique d'austérité renforcée », celle mise en œuvre par le nouveau Premier ministre, Raymond Barre. Les nécessités de l'austérité prennent le relais de celles de la rentabilité avancées durant les années 1960. La bataille va donc se mener à la fois contre le Plan Giscard-Barre et contre les réformes éducatives Haby-Mazeaud-Seité (la réforme Mazeaud pour l'éducation physique et sportive, la réforme Saunier-Seité pour le supérieur).



Manifestation contre la réforme Haby en 1976

Après la connaissance des projets de décrets, le SNES et U-A FEN dénoncent la volonté d'appauvrir l'enseignement, l'École étant réduite à n'apporter qu'un « SMIC éducatif » aux jeunes de condition sociale défavorisée, qui seront orientés de bonne heure vers le technique court ou l'apprentissage grâce au développement des CCPN, des classes préparant à l'apprentissage et des SES (sections d'éducation spécialisées). L'orientation faite hier au nom de l'idéologie des dons est justifiée maintenant par la nécessité de trouver un emploi.



L'US-informations du 22 juin 1976



L'US n° 10 du 17 novembre 1976

Le SNES transporte également le débat sur le terrain des contenus et des méthodes pédagogiques (choisi également par le ministre) et n'en reste pas seulement aux structures et aux moyens. Il fait des propositions synthétisées dans la motion pédagogique de son congrès de 1977.

(Motion pédagogique du congrès du SNES 1977)

Tous les élèves doivent atteindre à la fin de leur scolarité dans les CES, un niveau élevé, défini et commun, et, pour y parvenir, les plus démunis d'entre eux doivent recevoir plus que les autres. Pour cela il faut mettre en œuvre un cycle d'enseignement commun à tous les enfants de 11 à 15 ans, préconisant toutes les formes possibles de soutien et de rattrapage, seconde étape de la scolarité obligatoire et palier décisif de l'orientation vers le cycle terminal pour les 15 à 18 ans.

Le premier cycle du second degré ne doit être ni le lieu d'acquisition d'un « savoir minimum garanti » ni un cycle terminal. Le premier cycle constitue une étape importante pour la définition d'un **savoir fondamental que tous les élèves doivent progressivement être mis en mesure d'acquérir au cours de leur formation initiale**. D'où la nécessité d'une profonde réforme des contenus d'enseignement (...). Il faut améliorer et développer le contenu scientifique de l'enseignement. (...). Il faut réaliser un équilibre coordonné des disciplines (...) et décroiser l'enseignement des différentes disciplines. Il est nécessaire de prévoir une différenciation des activités entre une première étape 6^e, 5^e (...), d'activités nouvelles dans l'étape 4^e-3^e (...).

Depuis 1967, et surtout depuis le début des années 1970, le SNES ne s'est pas désintéressé de la pédagogie. Non sans discussions internes, il a accepté le « travail indépendant » et la libre disposition de 10% de l'horaire mis en place en 1973 par Fontanet. Son approche ne se veut pas seulement idéologique mais pragmatique, expérimentale, fondée sur la recherche pédagogique. Si la valeur des savoirs doit être réaffirmée, les savoir-faire et les pratiques ne doivent pas être mésestimés. Il faut passer par les disciplines de l'enseignement, bonne manière de ne pas se couper du vécu des enseignants pour retrouver des cohérences. D'où une série d'initiatives avec les associations de spécialistes.

Les décrets Haby font l'unanimité contre eux au CSEN du 11 juillet 1976. L'union sacrée entre le SNI, la FCPE et le SNES prend même corps. Pourtant les antagonismes entre les deux principaux syndicats ne tardèrent pas à réapparaître, après la mise en place effective de la réforme à la rentrée 1977.

La confrontation SNI-SNES

Dans les années 1970, le SNI et le SNES se dotent chacun d'un projet de réforme éducative qui prétendent tous deux s'inspirer du Plan Langevin-Wallon mais qui s'opposent sur des points essentiels car ils reposent sur des conceptions et stratégies différentes de la démocratisation de l'École et de la formation des maîtres. Ils interviennent aussi dans un contexte d'enjeu de pouvoir dans la FEN (menace d'exclusion du SNES et du SNEP au congrès de 1973) et au moment où la gauche, rassemblée autour du Programme commun, cherche à reprendre le pouvoir. D'un côté, le projet d'« École fondamentale » du SNI mis au point en 1971, qui se précise au milieu des années 1970, et qui va être la colonne vertébrale du projet revendicatif du SNI puis du SNI-PEGC et de la FEN jusqu'en 1983 ; de l'autre le projet d'« École progressive » du SNES, mis en forme définitivement en 1981, mais déjà structuré au milieu des années 1970, pour faire pièce à la fois au projet du SNI (et à l'axe SNI-PS) et à la réforme Haby.

l'École fondamentale du SNI

La thèse du SNI se présente comme la seule réponse pour démocratiser l'école, dans la continuité de l'œuvre de Jules Ferry, en mettant l'accent sur la réussite historique de l'ordre primaire (EPS et CC) aux XIX^e et XX^e s.. Le projet revendique de réaliser le 1^{er} cycle du 1^{er} degré, de 7 à 15 ans, du Plan Langevin-Wallon. Il a l'ambition de réaliser l'égalité des chances avec un plan moderne (s'appuyant sur des travaux scientifiques sur la psychologie de l'enfant, les exemples des pays scandinaves et socialistes) mais pragmatique (expérience des instituteurs) et réaliste (partir de l'existant pour une mise en œuvre par étapes). Il prétend bousculer les conservatismes de tout poil : les défenseurs du secondaire élitiste et bourgeois défendu non seulement par la Société des agrégés et le SNALC mais aussi par le SNES, comme par le pouvoir pompidolien puis giscardien.

Les piliers du projet

- Une structure cohérente de la **scolarité obligatoire de 6 à 16 ans** : unité et continuité, pas de coupure entre l'école et le collège, et un **collège unique** accueillant tous les élèves.

- L'intérêt de l'enfant au centre : affirmation de leur diversité biologique et nécessité de révéler leurs aptitudes. « A chacun son rythme » suivant sa « ligne de pente », d'où remise en cause des notions de niveau, de retard et d'échec scolaires.

- L'objectif n'est pas de former des « puits de sciences » mais de donner des connaissances de base et surtout « d'apprendre à apprendre » de nouvelles connaissances et d'éveiller la pensée et le goût. D'où nécessité de refondre les programmes dans une continuité école-collège.

- Le maître unique de l'école fondamentale, en charge des enfants de 6 à 16 ans, sera formé à bac +3 dans des centres de formation départementaux (écoles normales « réadaptées »), dans la continuité de la formation de l'instituteur et du maître de CEG, dont le PEGC est alors le modèle.

Les critiques du SNES et d'U-A

- Un projet déconnecté d'une analyse de la crise de l'école, partie de celle de la société, mettant au centre un élève mythique.

- Un projet motivé par la revalorisation (morale et matérielle) de la condition de l'instituteur, au rôle historique idéalisé.

- Une interprétation tendancieuse du projet Langevin-Wallon qui se fixait pour objectif la transformation profonde de la société en fixant notamment la durée de la scolarité obligatoire à 18 ans et la formation de tous les maîtres à l'université avec la licence. Une volonté de couper le second degré en deux en séparant les deux cycles.

- La négation du retard et de l'échec scolaires en s'appuyant sur l'inégalité des aptitudes ; des exigences minimales de connaissances et l'accent mis sur le rôle d'« éveilleur » et d'accompagnateur de l'élève.

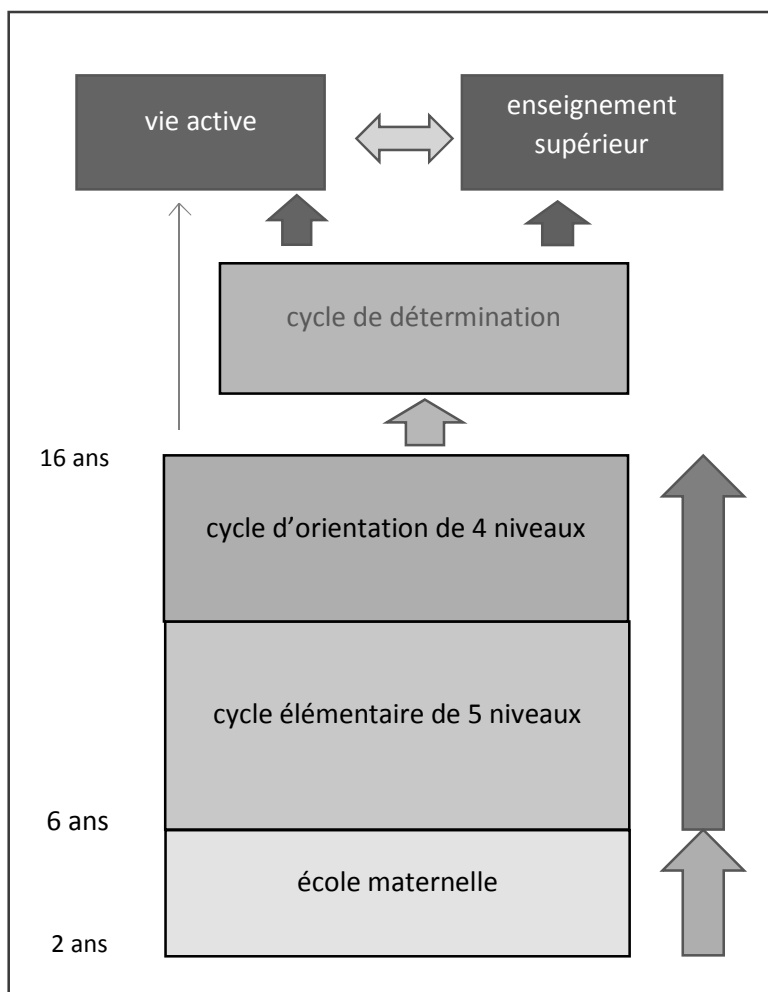
- La fausse solution du maître unique polyvalent non formé à l'université, en 3 ans seulement ; à terme il s'agit de chasser les agrégés et même les certifiés du 1^{er} cycle (enjeu de pouvoir dans la FEN).

- La preuve : la position du SNI plutôt favorable au projet Fontanet (1973) et l'appui du SNI-PEGC au projet de professeur breveté de collège de Beullac (1979).

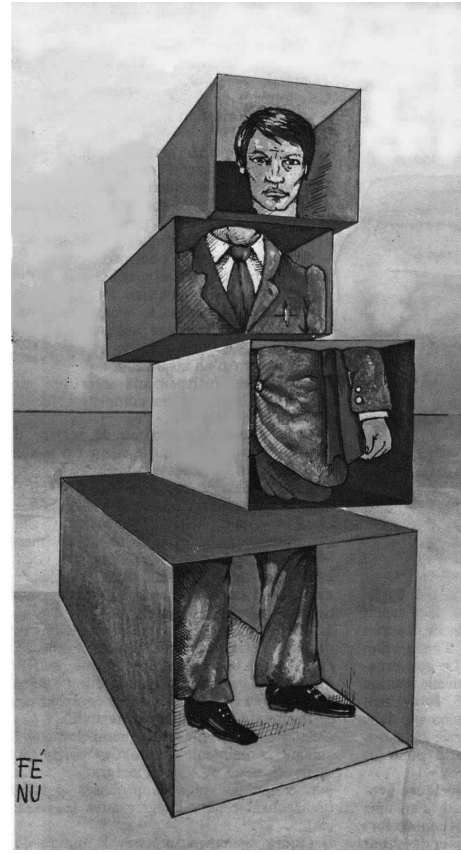
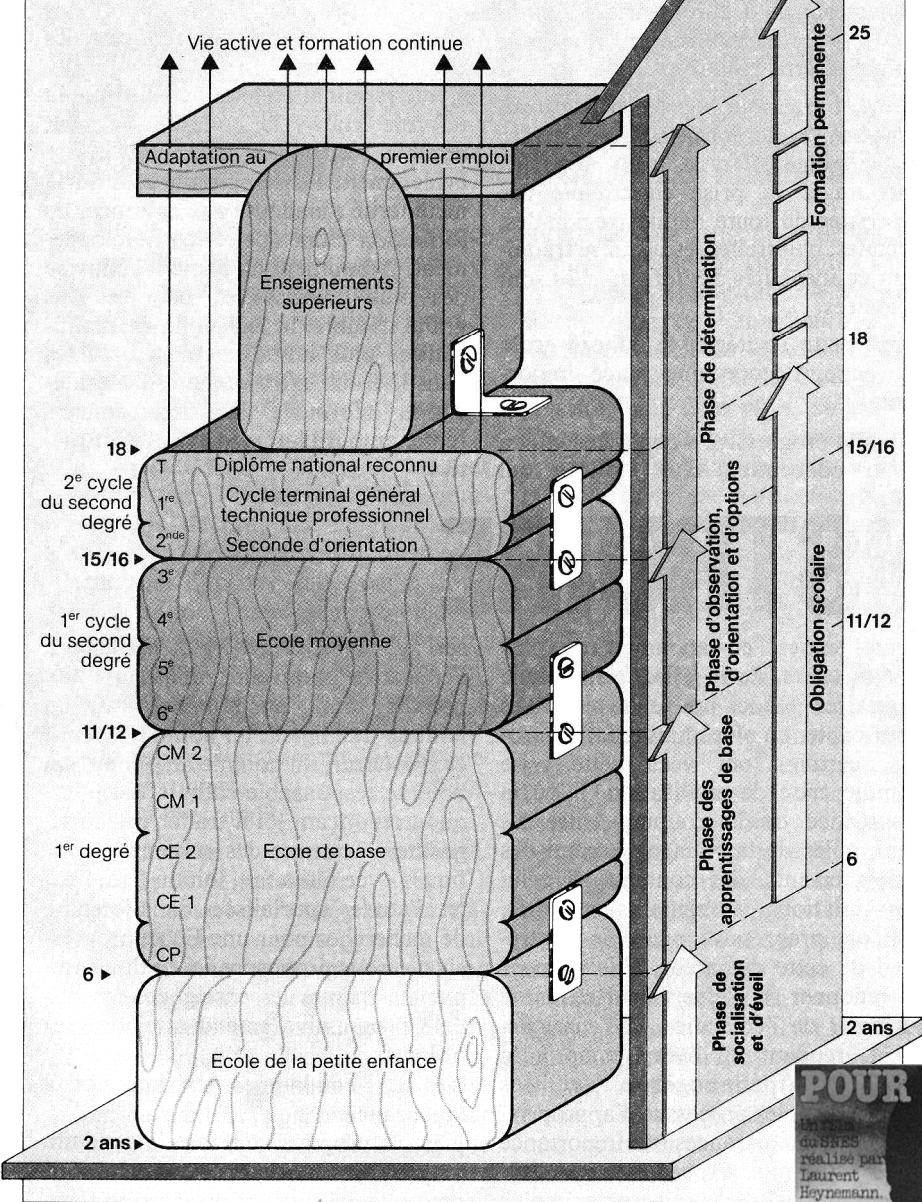
Les évolutions du projet

Devant les critiques d'U-A, du SNES et du PCF, l'argumentation évolue mais la trame fondamentale demeure. Pour être acceptable par le PS (journée des enseignants socialistes de 1975 et communiqué commun SNI-PEGC-PS de 1976) et les autres syndicats à majorité UID de la FEN et la minorité UID du SNES, le projet d'EF s'insère dans celui de « l'Ecole permanente » de la FEN (1977). On passe d'un niveau de formation à bac +3 des maîtres de l'EF à celui de la maîtrise spécifique (congrès de juillet 1981). De fait, après 1983, le projet d'EF est abandonné par le SNI-PEGC (corps unique avec « corps comparables » congrès 1987) et par la FEN (projet d' « Ecole de l'an 2000 » - congrès de 1988).

Schéma de l'Ecole fondamentale (en bleu) d'après le projet de 1977

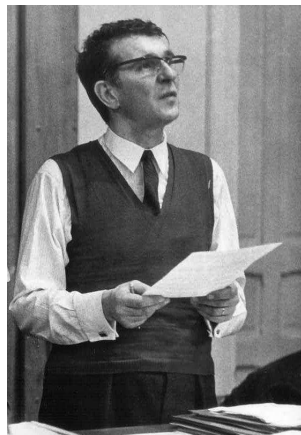


LES ÉTAPES DE L'ÉCOLE PROGRESSIVE



Un corps unique des maîtres
Pourquoi ? Comment ?
L'US n° 25 du 5 avril 1978

Jean Petite,
le « père » de
l'Ecole
progressive



Le SNES fait du cinéma
affiche du film de 1978

Les « Positions » du SNES

Le SNES travaille en cherchant des alliés dans la FEN (autres syndicats nationaux, Unité et Action SNI et FEN) et en dehors de la FEN (associations de spécialistes, mouvements pédagogiques, parents d'élèves, organisations étudiante et lycéenne, partis politiques, confédérations ouvrières...), organise pour ce faire des États généraux (1967, 1974) et des colloques, et mène une campagne offensive auprès de l'opinion publique notamment avec des films.



L'US n° 5 du 16 janvier 1974

La formation des maîtres

Au coeur de tous les enjeux, elle est l'objet d'une plateforme unificatrice de syndicats de la FEN (SNES, SNEP, SNESup, SNPEN et SNETAP) entre 1971 et 1973 : intégration à l'université de la formation initiale de tous les maîtres, et unification dans un premier temps de celle des maîtres de la 6e à la terminale à bac +5 avec maîtrise universitaire ; association de la formation pédagogique et de la formation scientifique dans la discipline enseignée ; garantie de la formation permanente à tous.

Dans la foulée, le SNES est l'artisan d'une plateforme unificatrice pour tous les personnels du second degré, visant à créer le corps unique des maîtres du second degré (intégration des AE et

PEGC dans le corps des certifiés) et se positionne dans la FEN pour la création d'un grand syndicat du second degré, hypothèse inacceptable par la majorité de la FEN et du SNI-PEGC.

Le projet d' « École progressive »

Le plan Langevin Wallon est un guide pour ce projet échafaudé dans les années 1970. Il est fondé sur la prolongation de la scolarité obligatoire (formation initiale) jusqu'à 18 ans permettant la réussite de tous avec un enseignement de qualité pour tous formant l'Homme, le citoyen et le travailleur. Même s'il met l'accent sur l'unité du second degré (cycle moyen et cycle terminal), le projet ne se désintéresse pas de l'enseignement élémentaire en insistant sur la continuité avec le cycle de base.

Son nom repose sur l'idée d'un savoir fondamental que tous les élèves doivent progressivement être mis en mesure d'acquérir au cours de leur formation initiale. La lutte contre l'échec et le retard scolaire avec des procédures de soutien et de rattrapage est donc centrale, pour permettre à tous les enfants une orientation progressive qui ne s'affirme qu'après la seconde.

L'état des lieux en 1981

Le SNES dispose désormais d'une plate-forme complète et cohérente fondée sur la revalorisation de la condition enseignante et une école de qualité pour tous. S'il est toujours défenseur de l'unité du second degré, il s'est adapté à sa nouvelle structuration. Il ne conteste pas l'existence du collège ; la grande commission pédagogique animée par Jean petite a fait place en 1977 à des secteurs, celui des collèges et celui des lycées, tandis que deux groupes de travail permanents sur la formation des maîtres, les contenus et la recherche embrassent l'ensemble.

Après avoir mis en chantier un projet de professeur breveté de collège, le nouveau ministre Beullac change de direction en 1981. Il décide de privilégier le recrutement des certifiés et agrégés et de tarir celui des PEGC. Le SNI ne décolère pas. Ses relations s'enveniment un peu plus avec le SNES qui prône la constitution d'un grand syndicat du second degré et organise l'action avec le SNETP-CGT, le SGEN et même le SNC. La presse parle de risque de scission dans la FEN ■

A. Dalançon